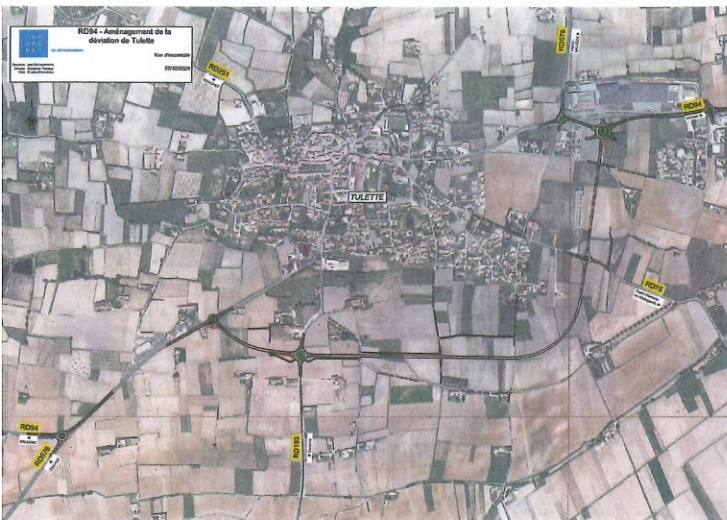


La déviation sur la D94 : avancement d'un projet collectif



Voilà un sujet tuletien qu'alimentent bon nombre de critiques et de désinformations depuis des décennies et qui pourtant est en train de prendre forme !

L'enquête publique sera déclenchée durant cette année 2021, ce sera une étape importante pour que chacun des habitants puisse consigner sur le registre public ses remarques sur le tracé.

Mais avant cette phase, il est nécessaire d'informer et d'expliquer les tenants et aboutissants de ce dossier. La municipalité souhaite vous en entretenir dans cette lettre Actu, car les réunions publiques sont interdites par la crise sanitaire.

La réalisation d'une déviation sur une route départementale engage le travail de différents services d'état, des collectivités, mais aussi des organismes professionnels et de protection environnementale qui entendent faire appliquer chacun à leur tour les règlements et les obligations techniques.

À quoi sert une déviation ?

Un ouvrage routier de grande ampleur pour faire face aux évolutions de la circulation routière et notamment :

- L'augmentation de la circulation routière sur une route à grande circulation routière comme la D94,
- La nécessité de stimuler la mobilité entre différents territoires pour conserver le dynamisme économique et touristique,
- Les enjeux de la sécurité routière et piétonnière au sein des agglomérations face aux flux intenses de véhicules.

Comment se déroulent les études de terrain et se définit le tracé ?

Le tracé est calculé en fonction des données géologiques, géographiques, économiques, agricoles, viticoles, commerciales, environnementales pour que l'emprise de terre qu'il nécessitera soit le plus juste possible et impacte le moins possible l'environnement. Ce sont des obligations réglementaires nationales qui entraînent en plus des coûts importants de compensation foncière.

Les services des routes du département proposent un tracé respectant toutes les contraintes citées ci-dessus et l'ensemble de l'étude est portée à la connaissance et à l'approbation des élus communaux et départementaux.

Le dossier de Tulette, le plan et les annexes, sont à votre disposition sur le site internet de la mairie. **Il est également affiché en Mairie.**

Ce sont autant d'indicateurs dont tient compte le département de la Drôme pour engager sa compétence et sa mission de service des routes en réalisant l'aménagement de centaine de kilomètres.

Tulette n'est pas une exception.

Pour Tulette, ce sont plus de 11220 véhicules dont 900 poids lourds qui traversent quotidiennement notre village de part en part.

De nombreux points sont intéressants à relever :

- Les giratoires à chaque intersection de routes départementales (D94, D576, D193, D75) qui sécuriseront les carrefours actuels.
- Les passages inférieurs pour sécuriser le transit sur la voie des Garriguettes et le chemin Montplaisir vers la campagne.
- Les voies contre allées pour améliorer les circulations des engins agricoles.
- La longueur de la déviation 2,2 km, permettra de fluidifier efficacement la circulation spécifique à Tulette.

Des critiques et des réactions :

C'est normal qu'un tel projet répondant à des objectifs collectifs ne convienne pas à tous les cas personnels. Les Tulettiens et Tuletziennes qui ont des avis négatifs à l'égard du tracé, pourront les expliciter lors de l'enquête publique. Les services de l'État et du Département en prendront acte pour y trouver des suites adaptées.

La pollution de l'air et sonore à déplorer

La déviation permettra de remettre des conditions environnementales acceptables pour le cœur du village très habité de Tulette tout en permettant une circulation plus fluide en périphérie.



« Cigalinette s'en mêle... »

Crotte, crotte et recrotte, me voilà les deux pattes toutes salies par la crotte fraîche d'un chien, un « sérial crotteur », dont le maître n'a pas eu l'idée d'effacer ses traces.

Et pourtant, ils le savent, tous ces maîtres et maîtresses responsables de leurs animaux qui laissent ces souvenirs odorants, vrais nids à microbes dans tout le village qu'il faut ramasser les besoins de leurs toutous chéris. C'est une question de civisme pour le bien de tous !

Pour info, la mairie met à disposition des sachets à retirer à l'accueil.

Et maintenant me direz-vous, quelle est la loi ? L'article R632-1 du Code Pénal et l'article R541-76 du Code de l'Environnement classent les déjections canines au même titre que les déchets, les ordures, les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2ème classe.

**AIDEZ-NOUS À CE QUE
LE VILLAGE RESTE PROPRE !!!**

Cigalinette vous remercie pour cet acte citoyen...



**Si vous souhaitez inscrire
votre enfant à l'école
pour la rentrée 2021 :**

**Présentez-vous en Mairie,
avec le livret de famille,
le carnet de santé, un justificatif
de domicile et une pièce d'identité.**

Bilan sur nos CHERS platanes

Nous avons demandé à la FREDON* de faire un point sur le CHANCRE DORE : Champignon entraînant la mort des arbres. Nous espérons un retour négatif de cet organisme, sachant que la réglementation impose l'arrachage et la destruction des arbres malades mais également des arbres situés dans un rayon de 30 mètres. Affaire à suivre...

Nous avons demandé à l'entreprise qui interviendra pour tailler les arbres sélectionnés cette année, de désinfecter les outils utilisés : ceci évitera la transmission des maladies.

Malheureusement, certains platane, 3 sur le Cours ainsi que 2 sur la Montée du Portalet, vides à l'intérieur, présentent un danger pour la population et les véhicules garés dessous. Ils vont devoir être supprimés. Le conseil municipal réfléchira, si le nombre de platanes malades l'exigeait, comment remplacer les arbres coupés.

Toutes les années, vous avez pu constater que les platanes sont traités de nuit. Pas d'inquiétude !

Il s'agit des traitements contre le TIGRE DU PLATANE, avec un produit de BIOCONTROLE, nématodes microscopiques mélangés à l'eau et pulvériser la nuit ne présentant aucun danger pour les riverains et respectueux de l'environnement.

* Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles



OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE

**Du 26 juin au 29 août,
tous les jours
de la semaine,
de 10h30 à midi
et de 14h30 à 19h.**



OUVERTURE DU CENTRE DE VACCINATION DU TRICASTIN

À Saint-Paul-Trois-Châteaux

**Inscriptions sur :
www.doctolib.fr
ou
au 04 75 96 68 69**